

L'hon. M. Lesage: La Chambre n'a jamais été saisie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mlle Aitken: Pardon, depuis son adoption.

M. Fleming: De nombreuses modifications ont été présentées ici.

Mlle Aitken: Le ministre nous a accusés d'exagération. On ne saurait exagérer les dangers que comporte la prolongation de ces pouvoirs pendant une période indéfinie, ainsi que l'exigent le premier ministre et le ministre de la Production de défense. On n'exagère pas, quand les droits du Parlement sont mis en danger. Est-ce qu'on peut exagérer, quand la souveraineté du Parlement est menacée? Nous ne croyons pas que notre démocratie tolère qu'un ministre de la Couronne se place au-dessus du Parlement et de la loi. Nous ne croyons pas à la dictature. Si c'est là exagérer, nous en sommes peut-être coupables, mais nous pensons qu'il est préférable d'exagérer aujourd'hui que de perdre notre liberté demain.

Le discours du ministre m'inspire mon second point. Il a dit que l'industrie canadienne, lorsqu'elle avait vu le ministère de la Production de défense en mauvaise passe, s'était montrée disposée à collaborer en vue de résoudre le problème. S'il en est ainsi, et nous n'en doutons pas, pourquoi faut-il alors que le ministre exige que ces pouvoirs extraordinaires sur l'industrie lui soient accordés à tout jamais? Nous ne sommes pas en guerre, ni en période critique; il n'y a pas état d'urgence. Le ministre s'est plaint de l'océan de paroles qu'a représenté ce débat. Lui-même et son entêtement sont seuls à blâmer. Il nous suffirait de trois mots pour dire tout ce que nous disons. J'ai dit six mots d'abord mais j'en dis trois maintenant: Protégez le Parlement. Tout ce que nous demandons, c'est la radiation de huit petits mots: Est abrogé l'article 41 de ladite loi.

L'opposition a écouté avec un vif intérêt le discours que le ministre des Finances a prononcé cet après-midi. Ses propos ont fait naître en nous de grands espoirs. Je voudrais terminer sur une citation du très honorable Herbert Morrison, un autre qui connaissait bien son parlement. Voici comment il définit les fonctions de l'opposition:

C'est la majorité dûment élue qui doit gouverner; mais l'opposition a ses droits et ses devoirs. L'opposition est élue par ses tenants afin d'exposer leur point de vue au Parlement. Et il serait conforme à l'esprit de notre démocratie parlementaire que le Gouvernement soit prêt à écouter et à étudier les arguments et observations formulés par l'opposition, car notre foi dans le gouvernement majoritaire ne signifie certes pas que la majorité devrait agir dans un esprit arbitraire. Il serait aussi inepte qu'intolérable que le gouvernement considère tout amendement présenté par l'opposi-

tion, au sujet d'un bill ou d'une opinion de principe, comme erroné et devant être rejeté à priori sans tenir compte des avantages qu'il peut présenter. Les oppositions peuvent avoir raison et les gouvernements avoir tort. C'est pourquoi les ministres devraient étudier sérieusement et avec équité les arguments avancés des deux côtés de la Chambre.

Nous qui formons l'opposition réitérons ce principe. Si nous croyons au gouvernement majoritaire, cela ne signifie pas que la majorité doit agir de façon arbitraire. Les oppositions peuvent avoir raison et les gouvernements avoir tort. Nous demandons au ministre d'étudier équitablement les arguments et les propositions que nous formulons au comité.

Je dois finir l'histoire de la représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough). Elle concerne un certain Stephen Decatur. Je ne sais s'il avait quelque parenté avec le ministre. Au cours de la guerre de 1812, le blocus anglais l'a réduit à l'impuissance pendant plus de deux ans. Durant cette période, il a cherché par tous les moyens possibles à se frayer un chemin à travers les rangs des défenseurs de la liberté du Canada. Quand il a fini par se dégager et se sauver, il a été contraint de livrer bataille par le commandant résolu d'un petit navire anglais, jusqu'à l'arrivée du reste de l'escadron qui faisait le blocus. Alors, selon les termes de la relation américaine, il a dû se rendre.

La chose pourrait arriver au ministre qui porte son nom, tout comme elle est arrivée à M. Stephen Decatur il y a près d'un siècle et demi. Il peut arriver que le ministre réussisse à forcer le blocus et s'estime libre; mais, je le préviens,—et ce sont là les paroles de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest,—il se peut qu'il essuie encore des tempêtes en dehors du port.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, à la fin de l'après-midi, à la Chambre, les députés ont été témoins de ce qui peut fort bien avoir été une scène mémorable dans l'histoire parlementaire du Canada. Elle présentait certains des éléments d'une apogée. Il se déroule à la Chambre, depuis quelques jours, un débat sur une mesure ministérielle dont l'objet consiste essentiellement, ainsi que nous l'avons soutenu à la Chambre, à accorder à un ministre des pouvoirs qu'on ne peut convenablement qualifier que de dictatoriaux. Mais le régime de dictature ne pouvait être complet tant que des membres libres d'un parlement libre du Canada avaient la faculté d'exprimer leurs opinions. Des tentatives constantes visant à passer outre au Parlement, à écarter le Parlement et à accorder à un ministre ces pouvoirs absolus et illimités constituant le régime et le modèle de la